

sections, ou au moins la remise à demain de la discussion. (C., 20 nov.)

La proposition est renvoyée à l'examen des sections. (P. V.)

Proposition ayant pour objet de s'occuper du projet de constitution.

M. LE PRÉSIDENT : Voici une autre proposition. (E., 20 nov.)

UN DES SECRÉTAIRES donne lecture de la proposition suivante de M. Le Bègue :

« Le projet de constitution sera immédiatement envoyé à l'avis des sections, et la discussion en sera entamée avant toutes autres propositions que celles déjà faites par MM. Rodenbach et de Celles. » (*Appuyé!*) (P. V.)

M. LE PRÉSIDENT accorde la parole à M. Le Bègue pour développer sa proposition. (J. F., 20 nov.)

M. LE BÈGUE : Messieurs, ma proposition est trop claire pour avoir besoin d'aucun développement; elle est motivée sur ce que nous voyons à regret grossir chaque jour le nombre des propositions, venant de tous côtés ralentir la marche des travaux qui doivent nous occuper. Ce n'est pas de ces questions incidentes que le peuple attend son salut. La constitution de l'État est réclamée partout avec urgence; nous devons nous en occuper tout de suite. (*Appuyé!*) (J. F., 20 nov.)

La proposition de M. Le Bègue est renvoyée à l'examen des sections (P. V.)

M. DE ROBAULX : Cette proposition ne peut être admise, l'assemblée ne peut se lier ainsi, les circonstances peuvent nécessiter des mesures même d'urgence. (C., 20 nov.)

UN MEMBRE observe que M. Constantin Rodenbach a fait deux propositions, l'une relative à la forme du gouvernement, et l'autre à la déchéance des Nassau, et demande si l'auteur de la présente proposition y comprend la dernière. (J. F., 20 nov.)

M. LE BÈGUE : J'ai demandé que la constitution soit discutée après les propositions déjà faites par M. Rodenbach; or, si la proposition de M. Rodenbach, relative à la déchéance des Nassau, est déjà faite, comme je n'en doute aucunement, elle est donc comprise dans ma demande. (J. F., 20 nov.)

PLUSIEURS VOIX : Il y a d'ailleurs propositions, au pluriel. (J. F., 20 nov.)

M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII, secrétaire, donne une nouvelle lecture de la proposition de M. Le Bègue; il en résulte que l'auteur a voulu parler des deux propositions de M. Rodenbach. (*Appuyé!*) (J. F., 20 nov.)

M. LE PRÉSIDENT : Cette proposition sera donc renvoyée aux sections.

Demain, on discutera d'abord la proposition de M. Constantin Rodenbach, relative à la forme du gouvernement, et ensuite celle de la déchéance des Nassau. (J. F., 20 nov.)

M. WERBROUCK-PIETERS : La section dont je fais partie n'est pas encore prête sur la seconde proposition de M. Rodenbach. (E., 20 nov.)

M. BAIKEM : Le rapport de toutes les sections doit être terminé. L'exclusion doit être immédiatement prononcée. Une section ne peut retarder cette question vitale. Songez-y, de ce retard peut naître l'anarchie. C'est avec peine que j'ai vu objecter à cet égard la situation d'Anvers et de Maestricht. Faut-il, pour conserver nos extrémités, nous voir déchirer les entrailles? (*Applaudissements; bruit; confusion.*) (E., 20 nov.)

M. LE PRÉSIDENT agitant la sonnette : Je vous demande la parole pour votre président : demain réunion des sections à onze heures, 1° pour la question de la forme de gouvernement; 2° pour l'exclusion. Séance publique à une heure pour discuter la première question. (E., 20 nov.)

Il est cinq heures et demie; la séance est levée. (P. V.)